



COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE MORMAL

72-2025 : convention de partenariat 2025 - Centre social et culturel Edouard Bantigny – Assemblée participative des personnes en situation de handicap

Action sociale		
Nombre de membres		
En exercice	Présents	Votants
69	51	56
Date de la convocation		
Jeudi 5 juin 2025		

SEANCE DU 11 JUIN 2025

L'an deux mille vingt-cinq, à dix-huit heures et trente minutes, le conseil de la communauté de communes du Pays de Mormal s'est réuni en session ordinaire, à la Fabrique de Mormal à Wagnies-le-Grand après convocation légale, sous la présidence de Jean-Pierre Mazingue.

Titulaires présent(e)s : Francine CAUCHETEUX à partir de la délibération n°58, Chantal SCHWARTZ, Danièle DRUESNES, Philippe SARRAUTE, André DUCARNE, Bertrand FLAMENT, Jean-Marie COUSIN, Christophe LEGROUX, Pierrette GUIOST, Hélène DUMORTIER à partir de la délibération n°55, Gautier MEAUSOONE à partir de la délibération n°57, Denis LEFEBVRE, Benoît GUIOST, Carine FREHAUT, Sabine KOLASA, Alain GERARD, Nicolas RUTER, Yves LIENARD, Anthony VIENNE, Philippe EUSTACHE, Delphine PERTUSON, Stéphane LATOUCHE, Catherine HENNEBERT, François ERLEM, Francis DUPIRE, Nathalie MONIER, Marie-Sophie LESNE jusqu'à la délibération n°67, Amar GOUGA à partir de la délibération n°58, Martine LECLERCQ, Jean-Claude BONNIN, Alain MICHAUX, Dominique QUINZIN, François RONCHIN, Jean-Louis BAUDEZ, Valérie COCHEZ, Jean-Pierre MAZINGUE, Roxane GHYS, Vincent DUSSART, David BEAUMONT, Anita LEFEVRE, Claude BLOMME, Eric HIROUX, Patrick PIANA, Zahra GHEZZOU, André FREHAUT, Olivier YZANIC, Romain MAGY

Suppléant(e)s présent(e)s : Brigitte ADAM pour Henry-Louis BOURGEOIS, Marie-Pierre SORIAUX pour Georges BROXER, Christian DOTTE pour Yohan LECERF, Christian BASSEZ pour Thierry SOSZYNSKI, Elio PELINI pour Chantal JACMAIN

Absent(e) (s) avant donné pouvoir à un conseiller :

René QUINZIN ayant donné procuration à Chantal SCHWARTZ, Dominique FONTAINE ayant donné procuration à André FREHAUT,

Marie DUBOIS ayant donné procuration à Marie-Sophie LESNE, Freddy DOLPHIN ayant donné procuration à Christophe LEGROUX,

Jean-Noël BRICHANT ayant donné procuration à Jean-Pierre MAZINGUE,

Frédéric ROMAIN ayant donné procuration à Eric HIROUX

Absent(e) (s) excusé(e) (s) :

72-2025 : convention de partenariat 2025 - Centre social et culturel Edouard Bantigny – Assemblée participative des personnes en situation de handicap

Mes chers collègues,

Il est exposé au conseil communautaire ce qui suit :

Dans le cadre de sa démarche Handicap & Ruralité, la communauté de communes du Pays de Mormal a lancé en 2017 la consultation des besoins des habitants en situation de handicap, de leurs aidants et des partenaires professionnels. Cette consultation a abouti à la rédaction d'un plan d'actions pluriannuel, mis en œuvre dans le cadre de groupes de travail thématiques (Insertion professionnelle, Sensibilisation au handicap, Droits et services et Sports et loisirs) pilotés par des élus communautaires référents.

En 2023, la création d'une Assemblée participative impulsée par le Pays de Mormal est venue renforcer la démarche Handicap & ruralité.

Les membres de cette assemblée se donnent pour objectifs de :

- Participer ou co-animer des focus group qui permettront de faire remonter les besoins
- Intégrer des groupes de travail sur des thématiques ciblées
- Relayer les informations, les démarches entreprises
- Rassembler les valeurs de l'assemblée dans une charte
- Participer au Comité de pilotage et au Comité technique

Depuis 2025, la coordination de cette assemblée est assurée par le centre social et culturel Edouard Bantigny.

Pour participer au coût de cette coordination, il est proposé de verser au centre social et culturel Edouard Bantigny une subvention annuelle de 3 676 €.

AYANT entendu l'exposé de son rapporteur,

Après avoir délibéré,

Le Conseil Communautaire par,

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS
56		

Décide :

- D'autoriser le président à signer la convention relative à l'Assemblée participative des personnes en situation de handicap 2025 avec le Centre social et culturel Edouard Bantigny,
- D'attribuer une subvention de fonctionnement de 3 676 € au Centre social et culturel Edouard Bantigny
- D'autoriser le président à signer tout document y afférent

Fait et délibéré le 11 juin 2025

Certifie exécutoire compte tenu :

- De la transmission en Sous-Préfecture le :
- De la publication le :

Le président

Jean-Pierre MAZINGUE



le secrétaire

François ERLEM

Envoyé en préfecture le 24/06/2025

Reçu en préfecture le 24/06/2025

Publié le



ID : 059-200043321-20250611-72_2025BDEL-DE